

Niveaux de vie en Poitou-Charentes : moins d'inégalités mais des effets plus marqués de la crise

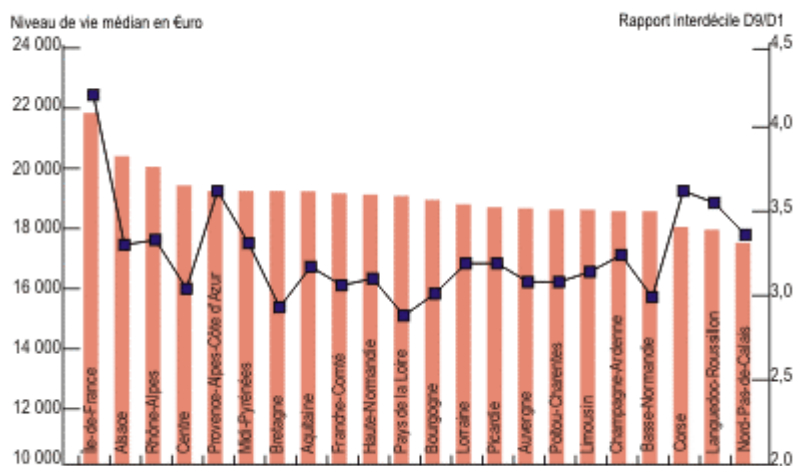
Le niveau de vie médian d'un Picto-Charentais est sensiblement inférieur au niveau national médian. Le Poitou-Charentes se distingue aussi par des écarts de niveaux de vie resserrés. Si le Poitou-Charentes compte une part identique au niveau national de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, le niveau de vie de ces ménages pauvres y est sensiblement supérieur. Globalement, les couples âgés de plus de 60 ans bénéficient d'un niveau de vie supérieur à celui des plus jeunes. Les prestations sociales aident à réduire les écarts de niveau de vie entre personnes : elles peuvent concentrer jusqu'à un tiers des revenus pour les plus modestes. Depuis 2008, le niveau de vie des plus modestes s'est dégradé alors qu'il continue de progresser pour les plus aisés, tant en Poitou-Charentes qu'en France métropolitaine.

La mesure du **revenu disponible** est un bon indicateur du **niveau de vie** car il prend en compte non seulement les revenus déclarés (salaires, retraites, revenus du patrimoine, indemnités de chômage, etc.) mais également l'ensemble des prestations sociales reçues et les prélèvements obligatoires versés. Le niveau de vie peut être évalué pour un **ménage** ou par personne par le biais des **unités de consommation** (voir définitions). Cette étude porte sur ce dernier indicateur.

Dans la Vienne, le niveau de vie médian est le plus élevé de la région

Le niveau de vie **médian** des Picto-Charentais est de 18 457 € en 2010. Cela signifie que la moitié ont un niveau supérieur à ce seuil et l'autre moitié un niveau inférieur à ce seuil. Situé en deçà de la moyenne de la métropole (19 271 €) et même de l'ensemble de la Province (18 861 €), ce niveau place la région au 16^e rang sur 22, sensiblement devant le Nord-Pas-de-Calais (17 351 €) mais loin derrière l'Île de France (21 672€) et même l'Alsace (20 232 €).

Comparaison des niveaux de vie médians et du rapport interdécile entre régions



Source : insee - revenus disponibles localisés 2010

Note de lecture : En Poitou-Charentes, le niveau de vie médian est de 18 457 € et le rapport de niveau de vie entre les 10 % les plus modestes et les 10 % les plus aisés est de 3,15.

Le niveau de vie médian est plus élevé dans la Vienne (18 726 €) et en Charente-Maritime (18 565€) qu'en Deux-Sèvres (18 284 €) et en Charente (18 153€). Dans le département des Deux-Sèvres, les écarts de revenus sont les plus faibles de la région. Ainsi, entre les 10 % les plus modestes qui vivent avec moins de 10 769 € et les 10 % les plus riches qui bénéficient de plus de 31 985 €, l'échelle de revenu va de 1 à 3,0 alors qu'elle atteint 3,2 dans la Vienne et même 3,5 au niveau France métropolitaine.

Les hauts revenus sont moins élevés en Poitou-Charentes puisque les 10 % les plus riches vivent avec plus 32 969€ en Poitou-Charentes contre plus de 36 259 € au niveau national. Mais les 10 % les plus modestes ont un revenu très légèrement supérieur au niveau de France métropolitaine.

Niveau de vie en 2010 selon le département (en euros)

	Niveau de vie moyen	1er décile	Médiane	9e décile	Rapport interdécile
Charente	20 696	10 145	18 153	32 187	3,2
Charente-Maritime	21 455	10 445	18 565	32 787	3,1
Deux-Sèvres	20 832	10 769	18 284	31 985	3,0
Vienne	21 308	10 447	18 726	33 213	3,2
Poitou-Charentes	21 139	10 455	18 457	32 969	3,2
Ensemble Province	21 764	10 405	18 861	34 298	3,3
France métropolitaine	22 680	10 422	19 271	36 259	3,5

Source : Insee - revenus disponibles localisés

En Poitou-Charentes, le niveau de vie médian en commune urbaine (18 733 €) est plus élevé que dans le rural (18 186 €). Cependant, dans ces communes urbaines, les inégalités sont les plus fortes. Ainsi, le **rapport interdécile** qui mesure ce phénomène est seulement de 2,9 dans le rural alors qu'il est de 3,4 en urbain. En d'autres termes, cela signifie que les 10 % les plus riches ont au minimum, après redistribution, des revenus 3,4 fois supérieurs aux 10 % les plus pauvres. Ce phénomène est amplifié au niveau national puisque l'écart passe de 3 à 3,7 entre le rural et l'urbain.

Les écarts de revenus disponibles dans notre région sont les moins forts dans les communes périurbaines (rapport interdécile inférieur à 2,9) alors qu'il s'élève à plus de 3,5 dans les grands pôles urbains. L'espace périurbain est donc plus homogène en matière de revenus des ménages.

In fine, le Poitou-Charentes figure parmi les moins inégalitaires (15^e sur 22) de l'ensemble des régions de France métropolitaine.

Les familles monoparentales ont les niveaux de vie les plus bas

En moyenne, les couples sans enfant bénéficient des niveaux de vie les plus élevés, en Poitou-Charentes, comme dans le reste de la France. La moitié de ces personnes vivent avec plus de 20 900 € dans notre région. Les personnes en couple avec enfant(s) viennent ensuite dans la hiérarchie des revenus. Les personnes les moins favorisées sont celles qui vivent au sein d'une famille monoparentale. La moitié d'entre elles vivent avec moins de 13 600 € et 10 % avec moins de 8 100 €. Les écarts sont très élevés au sein de la population des hommes vivant seuls. En effet, 10 % d'entre eux perçoivent moins de 8 700 € annuels (9 400 € pour les femmes seules) mais les 10 % les plus aisés gagnent plus de 29 800 € (28 400 € pour les femmes), ce qui fait un rapport interdécile de 3,4, soit le plus élevé de toutes les situations familiales étudiées.

Niveau de vie selon le type de famille en 2010 (en euros)

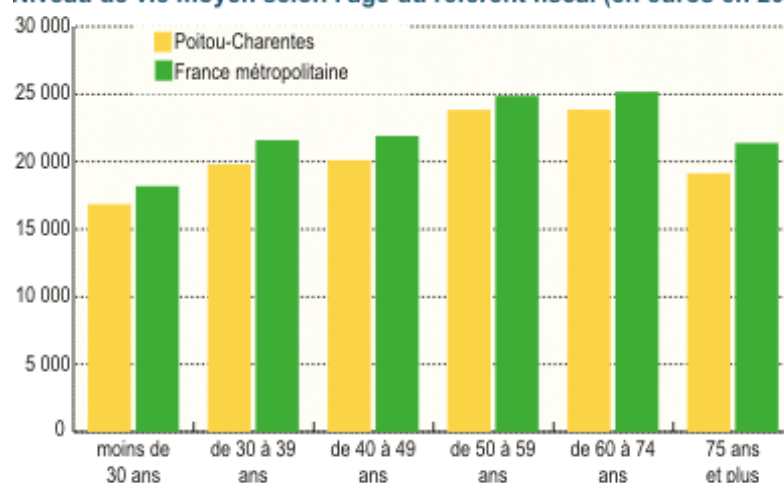
	1er décile	Médiane	9e décile	Rapport interdécile
Famille monoparentale	8 089	13 630	23 473	2,9
Couple sans enfant	12 180	20 887	38 489	3,2
Couple avec enfant	11 077	18 974	31 767	2,9
Ménage complexe	9 200	17 647	29 615	3,2
Femme seule	9 396	15 711	28 448	3,0
Homme seul	8 688	16 257	29 839	3,4
Ensemble Poitou-Charentes	10 455	18 457	32 969	3,2

Source : Insee - revenus disponibles localisés

Les jeunes retraités globalement plus aisés que les actifs

Globalement, en Poitou-Charentes, comme en France métropolitaine, le niveau de vie moyen le plus élevé concerne les individus des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 à 75 ans. Toutefois, dans notre région, seule la Charente-Maritime génère ce phénomène. Dans ce département, qui attire de nombreux jeunes retraités aisés venant majoritairement de la région parisienne, la différence de niveau de vie entre la tranche des 60-75 ans et celle des 50-59 ans est telle (+1000 €) qu'elle influe sur le résultat régional.

Niveau de vie moyen selon l'âge du référent fiscal (en euros en 2010)



Source : Insee - revenus disponibles localisés

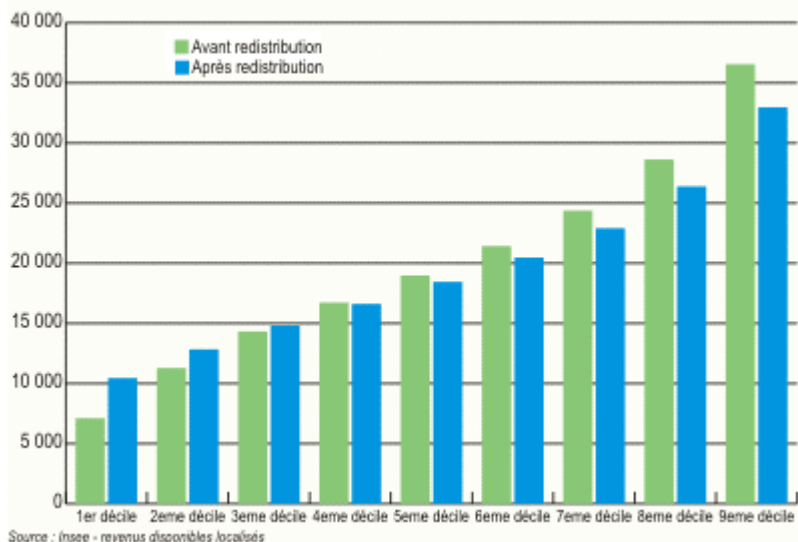
Après 75 ans, la chute du niveau de vie moyen est brutale, principalement en raison du veuvage qui touche alors beaucoup d'individus et majoritairement des femmes. Cependant, leur niveau de vie reste très sensiblement supérieur aux moins de 30 ans, d'environ +2 300 € en Poitou-Charentes et même +3 200 € en France. À l'âge de la vie active, les niveaux de vie moyens sont plus équilibrés et augmentent avec l'âge, sous l'effet de la croissance des salaires à l'ancienneté et des revenus du patrimoine qui s'accroissent au long du cycle de vie.

C'est dans la tranche de 50-59 ans que l'écart de niveau de vie entre le Poitou-Charentes et la moyenne nationale est le plus ténue (à peine 1 000 €). En revanche, pour les ménages dont le référent fiscal a plus de 75 ans, la différence atteint 2 250 €. Au-delà de cet âge, c'est à Paris que le niveau de vie est le plus élevé : 8 800€ au-dessus du niveau de vie moyen des picto-Charentais.

Les prestations sociales représentent un tiers des revenus des plus modestes

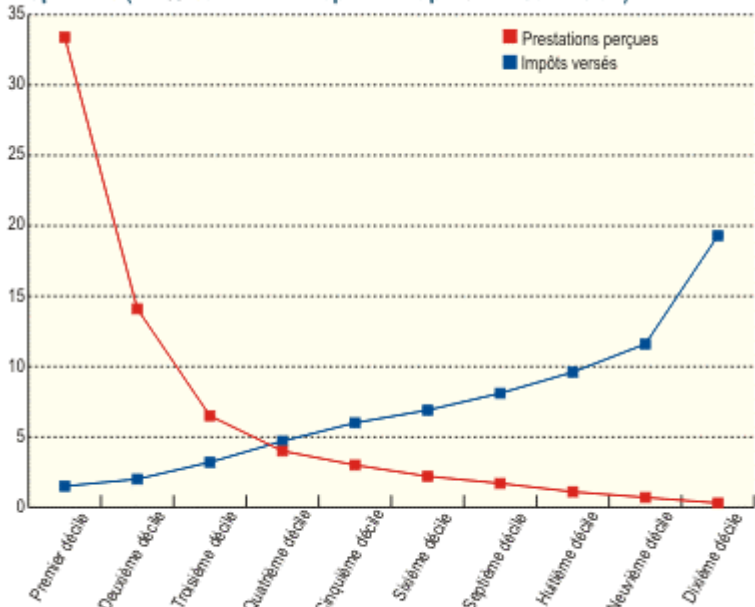
Au titre de la redistribution, l'État verse des minima sociaux, des aides au logement, des prestations familiales et lève des impôts en fonction des revenus des ménages, afin de réduire les inégalités entre les personnes. En Poitou-Charentes, l'ensemble de ces effets est positif pour les 30 % les moins aisés et négatifs au-delà. Autrement dit, les 30 % les plus modestes voient leur niveau de vie augmenter grâce aux aides de l'État. Après redistribution, les 10 % les moins riches ont un niveau de vie trois fois inférieur à celui des 10 % les plus riches contre cinq fois avant redistribution.

Niveau de vie avant et après redistribution en Poitou-Charentes en 2010



Les personnes ayant les niveaux de vie les plus bas bénéficient d'un revenu dont plus d'un tiers provient des prestations sociales. Pour les personnes aux niveaux de vie les plus élevés, les prestations sociales (les allocations familiales non soumises à condition de revenu) ne représentent que 0,3% de leur revenu disponible. En revanche, la contribution des 10 % les plus riches aux impôts directs représente en moyenne près de 20 % de leur revenu disponible contre 1,5 % pour les plus modestes.

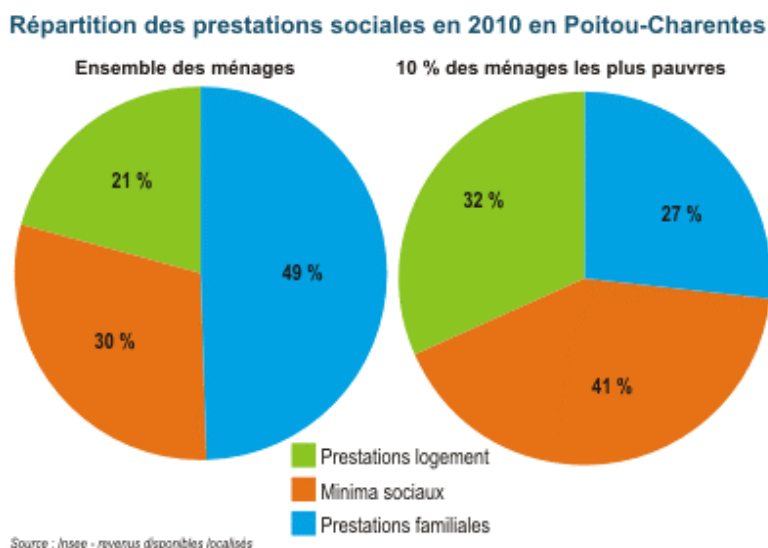
Prestations sociales perçues et impôt prélevé selon le décile du revenu disponible (en % du revenu disponible après redistribution)



Source : Insee - revenus disponibles localisés 2010
 Note de lecture : les prestations sociales représentent en moyenne 33,4% du revenu disponible des 10% des ménages les plus modestes. La moyenne de l'impôt versé par les 10 % des ménages les plus aisés représente 19,3 % de leur revenu disponible après redistribution

Parmi les prestations sociales versées, plus le ménage est modeste et plus la part des minimas sociaux est importante. Au contraire, la part des prestations familiales est plus importante chez les ménages aisés puisque ces allocations ne sont pas toutes soumises à des conditions de revenus.

Au niveau infra régional, c'est en Charente que la part des prestations sociales est, en moyenne, la plus élevée (4,3 % du revenu disponible contre 3,9 au niveau régional) mais c'est dans la Vienne que ces prestations représentent la plus forte part des revenus des ménages les plus modestes (37 % contre 33 %).



Moins de pauvres en Deux-Sèvres

Plusieurs mesures de la pauvreté coexistent. En France, comme dans le reste de l'Europe, la pauvreté est mesurée de façon relative, par la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à un seuil, dénommé seuil de pauvreté, soit 60 % du niveau de vie médian. Selon cet indicateur, 14,3 % des Picto-Charentais vivent sous le seuil de pauvreté contre 14,1 % en France métropolitaine. Mais en enlevant l'Île de France, la proportion de « personnes pauvres » est la même dans notre région que dans l'ensemble de la province. Par ailleurs, le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est sensiblement plus élevé en Poitou-Charentes qu'au niveau France métropolitaine (+120 € annuels). Ceci signifie que **l'intensité de la pauvreté** est moindre en Poitou-Charentes.

Si la Vienne et la Charente-Maritime se situent peu ou prou au niveau régional, la Charente connaît le taux de pauvreté le plus élevé de la région (15,5 %). Mais le niveau de vie médian des personnes pauvres est quasiment identique à celui observé dans la Vienne. Dit plus simplement, la Charente compte proportionnellement plus de personnes dites pauvres que la Vienne mais elles ne sont guère plus pauvres que dans la Vienne. C'est dans les Deux-Sèvres que la situation est la plus favorable, avec le plus faible taux de pauvreté de la région et le niveau de vie médian de ces personnes le plus haut (9 651 €, soit +320 € par rapport au niveau national). D'ailleurs, en matière d'intensité de la pauvreté, les Deux-Sèvres font partie des départements français les mieux placés. Les trois autres départements se démarquent moins par rapport à cet indicateur.

Indicateurs de pauvreté selon le territoire en 2010

	Taux de pauvreté à 60 %	Intensité de la pauvreté	Niveau de vie médian des personnes sous le seuil de pauvreté
	en %		en euros
Charente	15,5	19,0	9 363
Vienne	14,1	19,0	9 369
Charente-Maritime	14,3	18,3	9 446
Deux-Sèvres	13,3	16,5	9 651
Poitou-Charentes	14,3	18,3	9 448
Province	14,3	19,0	9 369
France métropolitaine	14,1	19,3	9 330

Source : Insee - revenus disponibles localisés 2010

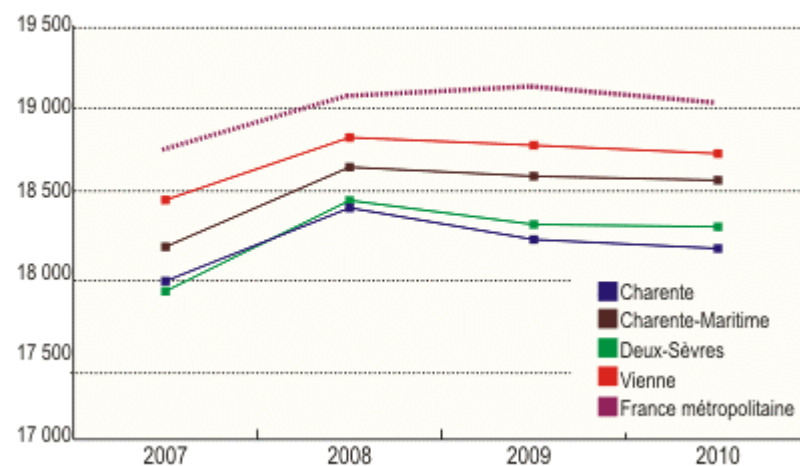
Depuis 2008, le niveau de vie des plus modestes baisse alors qu'il continue de progresser chez les plus aisés

Le niveau de vie médian d'un Picto-Charentais a augmenté de 1 114 € en euros courants entre 2007 et 2010. En tenant compte de l'évolution de l'indice des prix pendant cette période (+5,3 %), la hausse du niveau de vie en euros constants se limite à 329 €, soit +1,8 % en trois années. Au niveau infra régional, cette évolution a été sensiblement plus faible en Charente (+1,1 %) et dans la Vienne (+1,5 %) que dans les deux autres départements (+2,2 %).

À partir de 2008, les effets de la crise affectent les niveaux de vie. Dans l'ensemble de la France métropolitaine, après un fort ralentissement entre 2008 et 2009, le niveau de vie médian baisse entre 2009 et 2010. En Poitou-Charentes, le niveau de vie médian diminue avec un an d'avance, soit déjà entre 2008 et 2009. Sur deux ans, la baisse du niveau de vie médian régional est plus forte qu'au niveau national (-0,7 % contre -0,2 %). La Charente est la plus touchée (-1,3 % sur la période) et la Charente-Maritime, la plus épargnée (-0,4 %).

Le frein à l'évolution des niveaux de vie s'est fait davantage sentir pour les plus modestes que pour les plus aisés. En Poitou-Charentes, le seuil de niveau de vie des 10 % les plus pauvres a baissé de 240 € entre 2008 et 2010 pendant que celui des 10 % les plus riches augmentait de 180 €. D'ailleurs le rapport interdécile, qui est un bon indicateur des inégalités, a augmenté entre les deux années, passant de 3,1 en 2008 à 3,2 en 2010 en Poitou-Charentes (de 3,4 à 3,5 au niveau national).

Evolution du niveau de vie médian entre 2007 et 2010 en euros constants



Source : Insee - revenus disponibles localisés

Pour en savoir plus :

[Niveaux de vie](#) - Insee références - Tableaux de l'économie française édition 2013 - février 2013

[Revenus des ménages](#) - Insee références - Tableaux de l'économie française édition 2013 - février 2013

[Les niveaux de vie en 2010](#) - Insee Première n°1412 - septembre 2012

[Les revenus des ménages entre 2002 et 2007 en Poitou-Charentes](#) - e.décimal n°8 - août 2010

Méthodologie :

L'Insee diffuse les revenus disponibles des ménages au niveau national à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et les revenus déclarés des ménages au niveau local à partir de la source Revenus fiscaux localisés des ménages (RFL). Le dispositif **RDL** permet le calcul des revenus disponibles, au niveau départemental, sur le champ des ménages fiscaux ordinaires. L'INSEE met ainsi à disposition un ensemble d'indicateurs sur les revenus après redistribution largement comparables à ceux publiés au niveau national. L'exploitation RDL 2010 a été réalisée à partir des revenus 2010 déclarés en 2011 et de la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 2011. La chaîne RDL traite ainsi les données fiscales concernant plus de 26 millions de ménages ordinaires. Les différents impôts payés par les ménages sont connus par la source fiscale. Les prestations sociales sont imputées. Les imputations sont effectuées au niveau des départements ; le nombre d'allocataires et les montants imputés sont ensuite confrontés aux données fournies par le fichier Filéas des caisses d'allocations familiales (CAF).

Définitions :

Le revenu disponible est le revenu déclaré, augmenté des principales prestations sociales estimées par l'Insee car non imposables, diminué de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation sur la résidence principale, de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale imposable (CRDS), assise sur les revenus d'activité et de remplacement, ainsi que de la CSG et du prélèvement social sur les revenus du patrimoine.

L'Insee définit le **niveau de vie** comme le revenu disponible d'un ménage divisé par un coefficient, dénommé unités de consommation (**UC**), qui dépend de la taille et de l'âge des membres du ménage. Diviser le revenu disponible par le nombre d'unités de consommation permet ainsi de comparer le revenu des ménages de tailles et compositions différentes. En effet, un célibataire ayant un revenu de 1 500 € par mois a un niveau de vie plus élevé qu'une famille nombreuse disposant du même revenu mensuel.

Le nombre **d'unités de consommation** n'est pas égal au nombre de personnes du ménage car on tient compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle ; par exemple le loyer acquitté par un couple n'est en général pas deux fois plus élevé que pour une personne seule. Les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie. Ainsi le calcul du nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage est basé sur l'attribution à chaque personne d'un poids en rapport avec sa part supposée de la consommation du ménage.

L'échelle actuellement utilisée retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Alors que les revenus disponibles concernent le ménage, le niveau de vie représente ce dont dispose un individu pour vivre, compte tenu de la composition du ménage auquel il appartient. En effet, tous les individus d'un même ménage possèdent le même niveau de vie, celui du ménage dont ils font partie.

Ménage fiscal : Étant donné la nature des informations recueillies (déclarations de revenus et fichier de la taxe d'habitation) et transmises à l'Insee pour élaborer cette source, le dispositif Revenus disponibles localisés utilise donc un concept différent de celui du ménage au sens du recensement ou au sens des enquêtes auprès des ménages.

La notion utilisée ici est celle de « **ménage fiscal** ». Un « ménage fiscal » est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

A titre d'exemple, dans le cas d'un couple de concubins, chacun remplit sa propre déclaration de revenus. Répertoriés dans un même logement, ces deux foyers fiscaux constituent un seul ménage fiscal.

Déciles et interdéciles : Si on ordonne une distribution de revenus, les **déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

- le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus ;
- le cinquième décile ou **médian** est celui qui partage la population en deux parties égales.

Le premier décile est, de manière équivalente, le revenu au-dessus duquel se situent 90 % des revenus ; le neuvième décile est le revenu au-dessus duquel se situent 10 % des revenus.

Les déciles d'une distribution permettent de calculer des **rappports interdéciles** :

- le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution ;

Le **revenu médian** est celui qui partage la population en deux parties égales. Une moitié gagne plus et l'autre moitié gagne moins.

Indicateur de pauvreté :

L'intensité de la pauvreté (ou « poverty gap ») est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Euros courants et euros constants : les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. Ainsi, pour comparer des niveaux de vie dans le temps, il est préférable d'utiliser les euros constants qui gommement l'effet « inflation ».